

OiRA, une collection en ligne d'outils d'évaluation des risques professionnels

<https://www.inrs.fr/oira>

EN RÉSUMÉ

AUTEURS:

A. Gerard, M. Lavoisier, A. Lossent, M. Salvary, Association santé travail interentreprises du littoral 62 (ASTIL62)

Selon le Code du travail, tout employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Il doit donc évaluer les risques auxquels ils sont exposés et formaliser les résultats dans un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Il est souvent compliqué pour les TPE/PME de réaliser cette démarche par manque de temps et de connaissance sur le sujet. Face à ce constat, l'Association santé travail interentreprises du littoral 62 (ASTIL62) a souhaité développer un outil d'aide pour ses adhérents. Après expérimentation, l'outil créé a rapidement montré ses limites, obligeant le service à revoir sa démarche. L'ASTIL62 s'est ainsi orientée vers un outil existant mis à disposition par l'INRS et répondant à tous ses critères : OiRA.

MOTS CLÉS
Évaluation des risques / PME-PMI

Les employeurs sont tenus de prévenir les risques professionnels auxquels sont exposés leurs salariés. La loi les oblige, depuis un décret de novembre 2001 [1], à créer un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui leur permet d'identifier et de hiérarchiser les risques encourus sur leur lieu de travail et à élaborer un plan d'action de prévention en conséquence.

Pourtant, d'après une étude parue en juin 2019 et portant sur l'année 2016, de la Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail [2], seuls 45 % des employeurs ont mis en place ou actualisé leur DUERP. Le bilan est contrasté en fonction de la taille des entreprises. En effet, plus de 90 % des établissements de plus de 50 salariés du secteur privé ont un DUERP. *Contrario*, seulement 38 % des entreprises de moins de 10 salariés (TPE) ont mis en place ce document. Ces dernières représentent pourtant trois quarts des

établissements et emploient 17 % des salariés du privé.

De plus, une enquête CSA, réalisée pour Itelis [3], indique que 28 % des employeurs sont persuadés que le DUERP est facultatif. Cependant, ceux-ci s'exposent à une amende de 1500 € en cas d'absence de ce document, voire 3 000 € en cas de récidive (article R. 4741-1 du Code du travail), et risque de voir leur responsabilité pénale et civile engagée en cas de maladie professionnelle ou accident du travail.

Les préventeurs du Service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) ASTIL62, implanté sur le littoral de la Côte d'Opale dans les Hauts-de-France, font ce constat au quotidien lors de leurs interventions. ASTIL62 assure le suivi d'environ 8 200 entreprises, dont 6 200 TPE de moins de 10 salariés. Peu nombreux sont ses adhérents à connaître leur obligation réglementaire de réaliser une évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés leurs salariés et de les consigner dans un DUERP. D'autres le savent mais n'ont pas

OiRA, une collection en ligne d'outils d'évaluation des risques professionnels

encore initié la démarche de création du DUERP par manque de temps et/ou de connaissances en prévention des risques professionnels ou bien n'ont pas un DUERP prenant en compte l'entièreté des risques présents dans leur entreprise.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA RÉALISATION DE LEUR DUERP (2017)

Depuis plusieurs années, ASTIL62 met au service de ses adhérents les conseils professionnels de son équipe de préventeurs. Une de leurs activités principales consiste à accompagner les adhérents dans leur démarche d'évaluation des risques et à réaliser avec eux leur DUERP.

Jusqu'en 2018, l'accompagnement, les outils et les méthodes utilisés pouvaient varier selon le préventeur qui les proposait. Ceci pouvait s'expliquer par les formations hétérogènes des préventeurs, le secteur géographique étendu d'ASTIL62, les secteurs d'activités variés ou encore des modèles existants disponibles sur internet créés par des organismes professionnels par exemple. Les outils supports qui avaient pu être élaborés à l'origine se sont, au fur et à mesure, retrouvés modifiés en fonction des acteurs et des demandes.

En 2018, un adhérent, peu au fait des questions santé et sécurité au travail, s'est rapproché d'ASTIL62 pour obtenir un questionnaire support lui permettant d'élaborer son DUERP avec ses salariés. Il souhaitait avoir le retour de ses collaborateurs pour être au plus près des situations réelles de travail et de leurs préoccupations principales mais aussi relever l'ensemble des risques auxquels sont exposés ses

salariés. Cette demande est remontée au pôle prévention d'ASTIL62 et une réflexion a été menée afin de pouvoir répondre à l'adhérent.

De cette réflexion sont ressortis plusieurs éléments :

- le service n'avait pas ce type de document au moment de la demande;
- d'autres entreprises pourraient être intéressées, notamment les TPE et les petites et moyennes entreprises (PME) car les acteurs en charge du DUERP n'ont pas forcément de formation et/ou de compétences en prévention des risques professionnels ni de connaissance du travail réel;
- la réalisation d'un tel document pourrait aider le SPSTI à uniformiser ses pratiques concernant le DUERP. Cette demande nécessitait donc d'être approfondie et travaillée afin non seulement de répondre aux besoins de l'adhérent demandeur mais aussi à ceux du SPSTI et des TPE/PME qui représentent la majorité de ses adhérents.

DÉVELOPPEMENT ET TEST D'UN OUTIL EN INTERNE (2018-2020)

Un groupe de travail pluridisciplinaire (assistantes en santé travail – AST, techniciennes hygiène et sécurité – THS, un ergonomiste et une psychologue) piloté par une chargée de projet a été créé pour élaborer un outil répondant aux nouveaux objectifs identifiés, à savoir :

- Objectifs externes :
 - améliorer la réponse aux demandes d'accompagnement au DUERP des adhérents, notamment pour les TPE/PME;
 - permettre une démarche participative des salariés à la réalisation du DUERP de leur entreprise pour prendre en compte le travail réel et

l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés;

- Objectifs internes :
 - disposer d'un outil unique d'accompagnement au DUERP permettant d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du SPSTI pour une meilleure cohérence;
 - disposer d'un outil complet permettant aux préventeurs d'une part d'aider efficacement les adhérents à réaliser leur DUERP et d'autre part d'être un support facilitant la réalisation des fiches d'entreprise (FE) ou le conseil aux employeurs.

CRÉATION DE LA «DU BOX»

Pendant plusieurs mois, le groupe de travail s'est réuni pour créer la nouvelle trame homogène de DUERP en y intégrant un questionnaire de repérage des risques à faire remplir par les salariés comme demandé par les adhérents.

Rapidement, le groupe réfléchit à un outil de dépouillement, par l'employeur, du questionnaire afin d'intégrer et d'analyser les réponses de ses salariés. Une technicienne informatique a alors rejoint le groupe de travail pour apporter ses conseils sur les outils informatiques à utiliser et sur la faisabilité d'un tel outil. Pour permettre le dépouillement et l'analyse des réponses au questionnaire, l'outil Excel a été choisi pour créer cette nouvelle trame DUERP, appelé « DU BOX », comprenant les onglets suivants :

- un sommaire avec renvoi sur les différents onglets;
- un mode opératoire expliquant le fonctionnement de la «DU BOX»;
- un rappel sur la réglementation en vigueur;
- un questionnaire de repérage des risques (**figure 1**);
- un outil de dépouillement fonctionnant avec des formules mathématiques Excel permettant la hiérarchisation automatique des risques en fonction des réponses cochées;

Figure 1: DU BOX – Questionnaire d'évaluation des risques

Questionnaire

Etes-vous exposé à : Sommaire Préciser dans quelle(s) situation(s)

Ambiance thermique / Conditions climatiques

Courant d'air	<input type="checkbox"/>	
Travail en extérieur	<input type="checkbox"/>	
Travail en milieu réfrigéré	<input type="checkbox"/>	
Travail à proximité d'une source de chaleur (four, ...)	<input type="checkbox"/>	
Atmosphère humide	<input type="checkbox"/>	
Soumis à de fortes amplitudes thermiques	<input type="checkbox"/>	
Autres (préciser) :	<input type="checkbox"/>	

Etes-vous exposé à : Préciser dans quelle(s) situation(s)

Ambiance sonore

Machines et/ou outils générateurs de bruit	<input type="checkbox"/>	
Bruit ambiant influençant le travail (difficultés de communication, concentration, énervement, qualité, ...)	<input type="checkbox"/>	
Autres (préciser) :	<input type="checkbox"/>	

Etes-vous exposé à : Préciser dans quelle(s) situation(s)

Ambiance lumineuse

Travail en présence de lumière artificielle permanente (sans ouverture sur l'extérieur)	<input type="checkbox"/>	
Présence d'éblouissements, de reflets, de zones d'ombre...	<input type="checkbox"/>	
Activités nécessitant un éclairage particulier (travail de précision, contrôle, ...)	<input type="checkbox"/>	
Autres (préciser) :	<input type="checkbox"/>	

- des fiches prévention par risque professionnel qui comprennent une liste de mesures de prévention à cocher (existantes ou à mettre en place) (figure 2);
- une trame DUERP complétée de façon automatique en fonction des réponses inscrites dans l'outil de dépouillement et dans les fiches prévention (existantes) (figure 3);
- une trame « plan d'action » complétée automatiquement grâce aux cases cochées dans les fiches prévention (à mettre en place).

Figure 2: DU BOX – Fiche prévention

Astil **Fiches préventions risques physiques** Sommaire cf. ED 6110 INRS

Chute de hauteur

Danger	Domages possibles	Moyens de prévention	Existant/A prévoir
Utilisation de : <ul style="list-style-type: none"> Marchepied Echelle Escabeau Moyens de fortune (chaise, carton, empilement d'objets divers, ...) Echafaudage Plateforme mobile (nacelle double ciseaux, escabeau roulant, ...) Nacelle Escaliers empruntés durant l'activité Présence de fosse, de vide, de quai, ... Montée/descente des véhicules (camions, engins, ...) Autres (préciser) :	Plais Contusion Hématome Entorse Fracture Décès	Moyens organisationnels : <ul style="list-style-type: none"> Proscrire les moyens de fortune Baliser les zones avec différence de niveau et les accès en hauteur Baliser au sol la zone d'évolution des nacelles Assurer la communication entre les salariés au sol et ceux en élévation Faire installer les échafaudages par une personne compétente Vérifier visuellement l'échafaudage à chaque prise de poste, lors de vents Organiser les vérifications de conformité des matériels Moyens techniques : <ul style="list-style-type: none"> Fournir des échafaudages et échelles conformes et maintenus en bon état Mettre en place des protections : main-courante, garde-corps, barrière et filet de retenue Consigner par écrit l'ensemble des vérifications (visuelles, conformité des matériels, ...) Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> Former le personnel pour assurer une utilisation correcte des dispositifs mobiles et une vérification régulière de leur solidité Fournir des équipements de protection individuelle adaptés et en bon état : hamacs... 	

Figure 3: DU BOX – Exemple de DUERP généré

Astil **Document Unique**

Penser à vérifier la mise en page (hauteur des lignes par risque) pour que l'ensemble des informations apparaisse sur le document final

Unité de travail : Opticien (apprenti)
 Effectif : 1
 Postes de travail :
 Principales tâches réalisées :

ACTUALISER

Risque	Dangers / situations dangereuses	Domages éventuels	Prévention existante	Postes concernés	Evaluation du risque
Ambiance lumineuse	Travail en présence de lumière artificielle permanente (sans ouverture sur l'extérieur) Activités nécessitant un éclairage particulier (Travail de précision, contrôle, ...)	- Fatigue visuelle - Fatigue intellectuelle - Fatigue physique par contraintes posturales	Moyens organisationnels : - Orienter les postes de travail perpendiculairement aux fenêtres Moyens techniques : - Mettre en place des stores, rideaux, filtres sur les écrans, grilles de défilement...		Priorité 2
Risque biologique / infectieux	Contact avec le public (transmissions d'infections ORL ou cutanées)	- Blessures dues aux contacts avec des animaux (griffures, morsures, ...) - Allergies (asthme, eczéma, rhinite...) - Maladies infectieuses / contagieuses (syndrôme viral, rage, hépatite A, leptospirose, salmonellose...) - Infections par des	Moyens techniques :		Priorité 3

OiRA, une collection en ligne d'outils d'évaluation des risques professionnels

DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL

Début 2019, les membres du groupe ont testé l'outil auprès de quelques adhérents et réalisé des ajustements sur la trame.

En juin 2019, l'ensemble des AST du service a été formé à la « DU BOX » afin de déployer l'outil sur le terrain. En 2020, avec l'émergence de la Covid-19, un onglet spécifique a été ajouté afin d'évaluer et prévenir ce risque.

Après quelques mois d'utilisation, un premier retour d'expérience est mené.

RETOUR D'EXPÉRIENCE « DU BOX »

À partir d'une vingtaine de DUERP réalisés avec la DU-BOX, il est apparu de nombreux avantages :

- la participation possible des salariés pour la prise en compte de la réalité du terrain;
- l'harmonisation des pratiques pour l'ensemble des préventeurs de l'ASTIL62;
- une évaluation complète des risques;
- la présence de fiches prévention qui aident les entreprises dans le choix des moyens de prévention à mettre en place pour limiter voire supprimer les risques et ainsi créer facilement le plan d'action;
- l'automatisation de la trame DUERP et du plan d'action permettant un gain de temps.

Toutefois, des inconvénients persistent principalement liés à la structure du tableur Excel :

- le manque d'accessibilité (incompatibilité avec certaines interfaces informatiques ou anciennes versions d'Excel);
- les difficultés de mise en page (liées notamment à la hauteur des lignes Excel);
- des problèmes dans la hiérarchisation des risques avec des formules mathématiques qui, dans certains

cas, ne sont pas assez représentatives des risques encourus.

De ce fait, une réflexion est menée par le groupe sur la création d'un outil web.

RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE VERSION 2 DIGITALISÉE (2021)

Pour alimenter la construction de cette version « augmentée » de l'outil « DU BOX » initial, un nouveau groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué en interne, avec 2 objectifs :

- élaborer un cahier des charges pour répondre aux besoins des préventeurs du service et réduire au maximum les difficultés rencontrées avec l'utilisation de l'outil initial;
- travailler avec des prestataires afin d'être en capacité de proposer à la direction un projet détaillé et chiffré. Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois au premier trimestre 2021 afin d'élaborer un projet de document et d'établir les attendus :
- faciliter le déploiement de l'outil et son accès aux employeurs;
- permettre aux salariés d'alimenter le DUERP par le biais de questionnaires disponibles sur une application mobile;
- automatiser le dépouillement des questionnaires salariés;
- protéger le code source de l'outil DU BOX;
- obtenir un document final livrable et imprimable reprenant toutes les unités de travail;
- obtenir un affichage des résultats soit par unité de travail soit par risque pour permettre à l'employeur de prioriser son plan de prévention;
- faire le lien avec les données du portail adhérent sur lequel l'employeur (ou le comptable de

l'entreprise) vient mettre à jour ses données au moins annuellement;

- obtenir une base de données requêtable.

Deux versions du cahier des charges ont été réalisées : une version « de base », avec les principales exigences citées précédemment (garder les avantages de l'outil « DU BOX » tout en supprimant ses principaux défauts), et une version augmentée digitalisée reprenant des fonctionnalités supplémentaires qui aideraient les préventeurs dans l'accompagnement des entreprises à la réalisation du DUERP.

Une fois ce cahier des charges réalisé, le service informatique du SPSTI a été sollicité afin de présenter le projet à plusieurs prestataires pour en évaluer la faisabilité et le coût.

Parallèlement à cette recherche, plusieurs membres du groupe de travail ont été mobilisés pour identifier si des outils déjà développés pouvaient répondre aux besoins identifiés dans le cahier des charges. Les premiers retours de prestataires ont été mitigés, tant en termes de possibilité de réalisation de toutes les fonctionnalités demandées, qu'en termes de coût financier supportable pour le service. De plus, le SPSTI avait déjà tenté, il y a quelques années, de collaborer à un projet, n'ayant jamais abouti, de digitalisation de la fiche d'entreprise (document réglementaire réalisé par le SPSTI pour chacun de ses adhérents). Au vu de ces éléments, le groupe de travail s'est réorienté vers la recherche de solutions déjà existantes.

Plusieurs outils digitaux, soit généralistes, soit centrés sur un risque professionnel ou un secteur d'activité spécifique, ont été testés durant le 1^{er} trimestre 2021. Le service s'est également rapproché de projets en cours portés par d'autres SPSTI. Ces derniers présentaient plusieurs

inconvenients comme par exemple l'impossibilité de faire participer les salariés, le peu d'implication de l'employeur dans la démarche de réalisation de son DUERP, le temps important de mobilisation des préventeurs du SPSTI ou encore la réflexion non aboutie sur la mise à jour du DUERP.

En revanche, les recherches sur les outils existants ont permis d'identifier une application web semblant répondre à une grande partie des besoins identifiés dans le cahier des charges, et avait l'avantage d'être proposé par l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et ainsi de légitimer son utilisation: la collection d'outils OiRA.

CHOIX D'UN OUTIL EXISTANT : OiRA

PRÉSENTATION D'OIRA (VERSION DE MI-2021)

Le projet *Online interactive Risk Assessment* (OiRA) a été déployé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) en réponse aux difficultés rencontrées pour faire appliquer l'obligation d'évaluation des risques dans les petites entreprises.

En France, les outils en ligne sont proposés par l'INRS (<https://www.inrs.fr/oira>). Ils sont déclinés par secteur d'activité ou métier. Les OiRA ont été élaborés par l'Assurance maladie – Risques professionnels (INRS, CARSAT/CRAMIF/CGSS) en partenariat avec les organisations professionnelles des métiers concernés.

L'objectif de cette application web et de l'INRS est de proposer aux TPE et PME une collection d'outils informatiques sectoriels libres d'accès et très simples d'utilisation afin de

les guider dans leur évaluation des risques professionnels.

FONCTIONNEMENT DES OUTILS OiRA

L'utilisateur, employeur qui souhaite réaliser son DUERP ou salarié délégué à cette mission, doit d'abord prendre connaissance des outils sur www.inrs.fr/oira et sélectionner le ou les outils sectoriel(s), adapté(s) à son activité.

Il se crée un compte sur le site en renseignant une adresse électronique (qui peut être générique) et définit un mot de passe. Les outils ne nécessitent aucune installation et sont accessibles à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone connecté à Internet via un navigateur Web (de préférence Firefox, Google Chrome ou Safari...).

Il est à noter qu'il est possible de créer plusieurs évaluations des risques. Par exemple, une entreprise de transport pourra ainsi utiliser l'OIRA «transport de marchandises» lié à son activité principale et l'OIRA «travail de bureau» pour prendre en compte les risques professionnels

de ses agents administratifs.

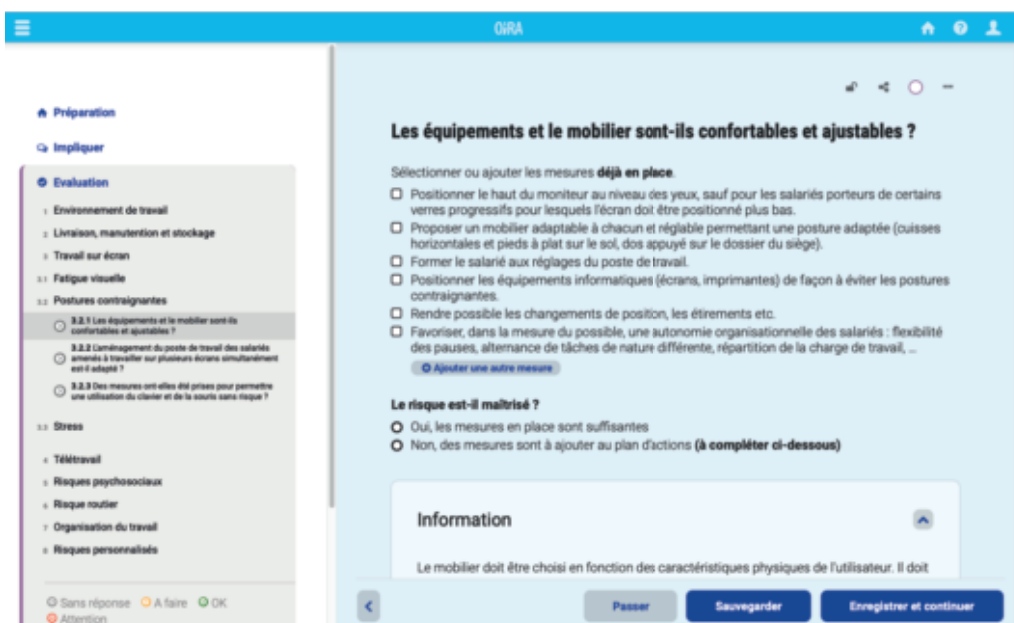
Chaque OiRA suit les différentes étapes du processus d'évaluation des risques professionnels:

- préparation;
- identification et estimation des risques sous la forme de questions;
- plan d'action;
- rapport.

Lors de la phase de préparation, il est proposé à l'utilisateur d'impliquer les salariés de l'entreprise en imprimant le contenu de l'outil afin de disposer de l'ensemble des questions qui serviront de base à l'évaluation des risques en ligne.

Pour aider l'utilisateur à identifier les situations à risques, la navigation passe en revue les différentes activités de l'entreprise. Pour chaque situation à risques, le logiciel propose une série de questions et de mesures de prévention correspondantes. L'utilisateur coche les risques et les moyens de prévention déjà présents dans l'entreprise (figure 4). Il peut ajouter à tout moment des moyens de prévention présents dans l'entreprise qui ne seraient pas proposés par l'outil.

Figure 4 : OiRA – questionnaire d'évaluation des risques



OiRA, une collection en ligne d'outils d'évaluation des risques professionnels

Au terme de cette démarche, l'utilisateur répond par OUI ou par NON à la question « le risque est-il maîtrisé ? ».

Si le risque semble ne pas être maîtrisé, des solutions de prévention adaptées sont proposées par l'outil. L'utilisateur est libre de retenir ou non dans son plan d'action les mesures proposées et peut aussi définir ses propres actions de prévention (figure 5). Enfin, l'utilisateur estime un niveau de priorité à chaque situation de risque identifiée.

En fin d'évaluation, l'utilisateur peut ajouter des risques supplémentaires spécifiques à l'entreprise qui ne figurent pas dans le questionnaire de l'outil choisi. L'entreprise de transport, prise en exemple, pourrait ainsi y décrire les risques d'une de ses salariées qui assure aussi l'entretien des locaux une fois par semaine, notamment le risque lié à l'utilisation et au stockage des produits chimiques d'entretien. Finalement, l'outil propose de générer le rapport de l'évaluation des risques en format Word et le plan d'action en format Excel, tous deux entièrement modifiables (figure 6). Le rapport d'évaluation comporte l'ensemble des mesures sélectionnées, déjà en place ou à mettre en œuvre et le plan d'action ne reprend que les mesures à mettre en œuvre dans l'entreprise.

Ces documents peuvent être transmis par l'utilisateur aux personnes ayant règlementairement accès au DUERP comme les salariés, les délégués du personnel ou membres du Comité social et économique (CSE), le SPSTI, l'inspection du travail et les services de prévention des organismes de sécurité sociale. Le plan d'action permet à l'utilisateur de gérer la mise en œuvre des actions programmées sur ses lieux de travail (mesures spécifiques,

Figure 5: OiRA – création du plan d'action

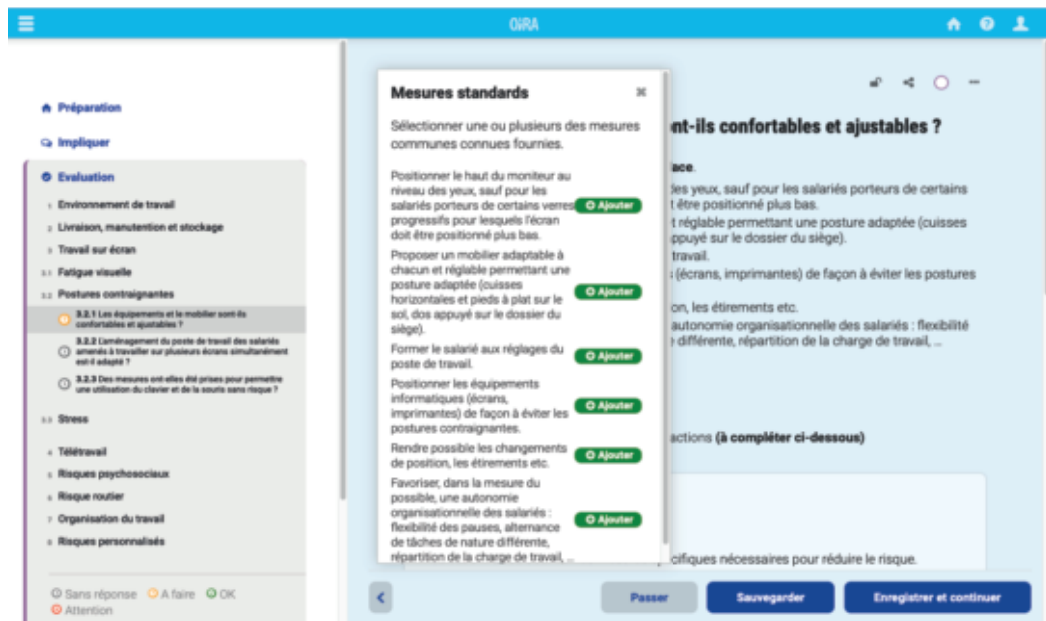


Figure 6: OiRA – exemple de DUERP généré

OiRA
Travail de bureau- Evaluation des risques professionnels

Titre: **COPY: redaction** Le cas échéant : personnes consultées (nom, fonction...) Date d'édition: **24 août 2023**

Activité	Description du risque Mesures déjà en place	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en œuvre
Environnement de travail	<ul style="list-style-type: none"> • L'espace de travail est-il adapté aux besoins de l'activité et l'aménagement participe-t-il au confort des salariés ? Priorité: élevé La répartition de l'espace pour l'ensemble des bureaux et les aménagements intérieurs peuvent exposer autant à des risques liés à l'activité physique qu'aux risques psychosociaux. Un aménagement proposant une diversité d'espaces adaptés aux besoins des activités (ex : bureaux fermés, salles de réunion, bulles de concentration,...) permet de limiter ces risques. Mesures déjà en place : <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une personnalisation de l'espace. - Implémenter les postes de travail de façon à ce qu'aucune circulation principale ne passe dans le dos des postes de travail. - Limiter le nombre de postes implantés dans un même espace ouvert (10 maximum par unité de travail). • Des mesures ont-elles été prises pour maîtriser le niveau sonore dans les bureaux ? Priorité: élevé Le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la 		

inrs 24.08.2023 Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS 1 sur 11

expertise, personnes responsables, calendrier). Un tutoriel vidéo est disponible sur le site de l'INRS (<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-263>). L'application web OiRA répondant à une grande majorité des attendus du SPSTI, les préventeurs se sont attelés aux tests des outils des différents secteurs d'activité.

PHASE DE TEST DES OUTILS

Le SPSTI a choisi d'utiliser les outils OiRA pour réaliser les aides au DUERP plutôt que de développer sa version web de la « DU BOX ». Avant de déployer ces outils, il a été nécessaire de les tester en profondeur afin de bien les connaître et de s'assurer qu'ils correspondaient bien aux attentes.

Ainsi entre septembre et décembre 2021, l'ensemble des secteurs d'activité a été testé par le SPSTI et comparé à ce qui est retrouvé dans la FE et les entreprises. Après avoir expérimenté tous les secteurs d'activité de l'application OiRA, plusieurs manques sont apparus.

Un manque d'homogénéité sur les risques et les moyens de prévention cités est constaté dû au fait que les outils sont créés par secteur d'activité avec les branches professionnelles correspondantes indépendamment les unes des autres. Certains risques observés dans les entreprises sont absents dans les outils, ce qui est un souhait de l'INRS de cibler en premier lieu les risques principaux. Des évolutions ont été proposées à l'INRS comme l'ajout et la modification de risques ou de moyens de prévention.

De plus, dans les créations plus récentes, de nouvelles parties apparaissent, comme le paragraphe «Management de la santé et sécurité au travail» qui concerne par exemple l'accueil des nouveaux embauchés. Cette partie mériterait d'être ajoutée à l'ensemble des secteurs d'activité car elle les concerne tous. Au fil des tests, d'autres parties se révèlent aussi applicables à tous les secteurs d'activité. Ainsi, une réflexion a été menée sur la création de «paragraphe types» qui pourraient être intégrés aux différents secteurs puisqu'il s'agit de risques communs plus ou moins présents dans les outils au moment des tests. Ceci permettrait d'harmoniser les questions portant sur ces risques et les moyens de prévention correspondants. À la fin des tests, ces paragraphes ont été rédigés en prenant en compte ce qui était présent dans les secteurs d'activité mais aussi dans la FE et ce qui est observable dans les entreprises afin d'être le plus complet possible.

Il est déploré un manque de renvois vers des documents ou des outils qui peuvent faciliter la compréhension des risques et moyens de prévention cités dans les OiRA (fiches solutions de prévention, dossiers INRS sur les risques correspondants, outils tels RPS-DU) et ainsi la réalisation du DUERP. De plus, le SPSTI suggère que les liens vers les documents et les outils INRS, qui sont largement distribués et utilisés par les entreprises, soient développés pour améliorer leur accès et leur visibilité.

Des bugs informatiques ont été constatés comme des liens morts, particulièrement pour les fiches les plus anciennes.

ÉCHANGES AVEC L'INRS

Suite à cette phase de test, un travail a été mené avec l'INRS afin d'harmoniser certaines questions traitées dans les différents OiRA et de partager le retour d'expérience des préventeurs d'ASTIL et des adhérents.

Le SPSTI s'interrogeait notamment sur un possible requêtage des données de ses adhérents, sur l'obtention d'indicateurs régionaux ou nationaux. L'INRS indique que ce n'est pour l'instant pas possible et qu'il peut seulement fournir les données d'utilisation de chaque OiRA à l'échelle nationale.

De plus, le SPSTI a aussi souhaité connaître les perspectives de développement des outils OiRA : quels seront les nouveaux secteurs d'activité prévus (et en proposer si besoin) ? Quelles sont les nouvelles fonctionnalités en cours de développement ? Sera-t-il, à terme, possible de communiquer avec les utilisateurs d'OiRA dans le respect du RGPD (règlement général sur la protection des données) ? Quelles seront les modifications suite au décret n° 2022-395 du 18 mars 2022

relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences?...

À la suite de ces échanges, des modifications ont été apportées sur certains secteurs et les remarques faites sont intégrées lors de la création de nouveau secteur d'activité. L'INRS a également proposé à ASTIL62 de participer à l'enquête de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Ainsi, le 16 décembre 2021, ASTIL62 a participé à celle-ci et a proposé à ses adhérents d'en faire autant. Le but était de connaître le ressenti du SPSTI et de ses adhérents sur le déploiement et l'utilisation des outils OiRA pour en faire ressortir les points forts et les points faibles ainsi que les améliorations souhaitées.

D'après l'EU-OSHA, les outils OiRA sont plus utilisés en France que dans le reste de l'Europe [4]. Ceci peut s'expliquer notamment du fait du soutien institutionnel des CARSAT et des SPSTI pour l'utilisation de ces outils.

De plus, le décret n° 2022-653 du 25 avril 2022 relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises cite les outils OiRA ou encore SEIRICH dans la partie offre socle «missions prévention des risques professionnels» notamment au niveau de la prévention primaire avec le conseil dans la formalisation et l'élaboration de ce DUERP. Ainsi, la réglementation française propose officiellement ces outils et encourage les TPE/PME à faire leur évaluation des risques professionnels en ligne via cette application.

OiRA, une collection en ligne d'outils d'évaluation des risques professionnels

ÉVOLUTION DES OUTILS SUITE À LA PHASE DE TEST ET AU DÉCRET N° 2022-395

Au 1^{er} juin 2023, OiRA propose 38 secteurs d'activité et un outil générique pour les secteurs qui ne disposent pas d'outil spécifique (encadré 1).

L'objectif actuel est de produire 3 nouveaux secteurs d'activité par an. Le choix des secteurs se fait en fonction de la population de salariés présente en France et de la sinistralité observée afin de cibler le plus grand nombre de salariés et de risques.

Pour 2023, l'OiRA pharmacies d'officine a été publié au mois de mai, et un OiRA pour les services funéraires au mois de septembre. Les secteurs des prothésistes dentaires et des cabinets dentaires sont en cours de création.

Les SPSTI ont la possibilité de soumettre des propositions de secteurs d'activité selon leurs besoins,

celles-ci seront étudiées pour voir si elles répondent aux critères précédemment cités. Un autre SPSTI a d'ores et déjà contacté l'INRS pour discuter des outils OiRA. Ainsi l'INRS réfléchit pour prendre contact avec les SPSTI et créer un collectif de type « club utilisateurs » pour faire des points réguliers sur les retours d'expérience ou les évolutions de l'application, comme effectué avec ASTIL62.

ASTIL62 participe à la promotion d'OiRA en réalisant le déploiement des outils sur son secteur géographique, en partageant son expérience avec les autres SPSTI et en rédigeant différents articles de presse comme celui-ci.

Depuis l'été 2022, l'INRS revoit les secteurs les plus anciens pour les mettre à jour et réalise un travail d'homogénéisation avec les différentes remontées terrains.

L'INRS fait en parallèle le point sur l'ensemble des secteurs pour mettre à jour ou ajouter les liens

vers de la documentation utile comme notamment les nouvelles «fiches solutions de prévention» (<https://www.inrs.fr/publications/fiches-solutions.html>) qui se développent avec actuellement 39 fiches existantes et environ 10 en cours de création.

Un travail est aussi en cours pour voir comment communiquer, dans le respect du RGPD, directement avec les entreprises utilisant OiRA sous la forme d'une newsletter.

Le développement d'un compte à utilisateurs multiples est aussi envisagé afin de faciliter les échanges entre salariés missionnés pour la création ou la mise à jour du DUERP dans les entreprises ou encore pour échanger avec les SPSTI de l'entreprise. Ces développements sont à l'étude mais nécessitent de se coordonner avec tous les pays utilisateurs d'OiRA, qui est une plateforme partagée à l'échelle européenne.

En ce qui concerne la France, lorsque la plateforme réglementaire sera mise en ligne, un pop-up sera mis en place afin que les entreprises aient bien conscience que l'application OiRA ne se substitue pas à cette plateforme réglementaire.

↓ Encadré 1

➤ LISTE DES OUTILS OiRA DISPONIBLES AU 30/09/2023

Il existe pour l'instant 1 outil générique et 39 outils OiRA sectoriels qui couvrent les secteurs suivants :

- Accueil de jeunes enfants
- Aide à domicile
- Boucherie - Charcuterie
- Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie - Glacerie
- Clubs sportifs
- Coiffure
- Commerce alimentaire de proximité
- Commerce alimentaire de gros
- Commerce de détail non alimentaire
- Commerce de gros non alimentaire
- Commerce et réparation automobiles et poids lourds
- Culture de la banane
- Culture de la canne à sucre
- Déchets
- Déménagement
- Hôtels, cafés, restaurants
- Industries graphiques
- Industries plastique et caoutchouc
- Mécanique industrielle
- Messagerie - Fret express
- Métallerie - Travail des métaux
- Métiers de la propreté
- Métiers du bois: ameublement
- Métiers du bois: emballage
- Métiers du bois: scierie
- Organisation associative
- Pharmacie d'officine
- Poissonnerie
- Restauration rapide
- Services funéraires
- Soin et prothèse ongulaire
- Soins esthétiques
- Traiteur organisateur de réceptions
- Traitement et revêtement des métaux
- Transport routier de marchandises
- Transport routier de voyageurs
- Transport sanitaire
- Travail de bureau
- Vétérinaire

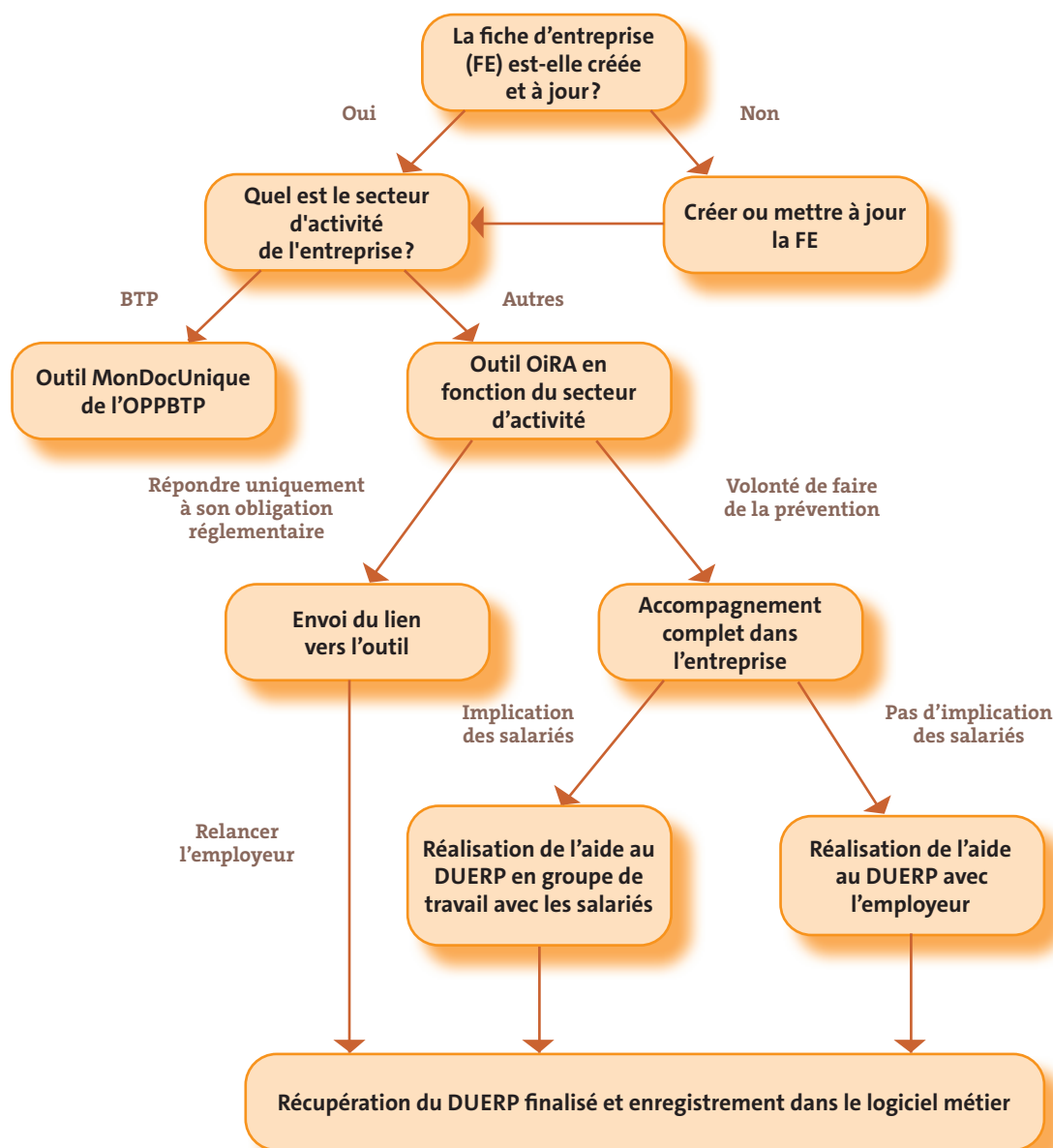
DÉPLOIEMENT D'OiRA DANS LE SPSTI ET RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR L'ANNÉE 2022

CRÉATION D'UNE PROCÉDURE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION DU DUERP EN INTERNE

Pour permettre le déploiement d'OiRA au sein du SPSTI et pour assurer des pratiques homogènes, il a été nécessaire de créer une procédure d'accompagnement à la réalisation du DUERP (figure 7).

Cette procédure est basée sur un

Figure 7: Procédure d'accompagnement par l'ASTIL62 à la réalisation du DUERP



questionnement successif. Face à une demande d'accompagnement d'un adhérent, le préventeur s'interroge sur l'existence :

- d'une fiche entreprise : ce document, demandé par le Code du travail et réalisé par le SPSTI, est un préambule au DUERP;
- le secteur d'activité de l'entreprise : afin de définir quel outil est le plus adapté à l'entreprise;
- la volonté de l'employeur

d'impliquer ou non les salariés : pour définir le meilleur moyen pour l'accompagner dans sa démarche. Concernant le secteur du Bâtiment et des travaux publics, le préventeur va orienter l'adhérent concerné vers un outil spécifique créé par l'Organisation professionnelle de prévention du Bâtiment et des travaux publics (OPPBTB) : MonDocUnique (<https://mondocunique.preventionbtp.fr/>). La consigne est ensuite donnée

d'inciter l'adhérent à retourner son DUERP avec son plan d'action de prévention au SPSTI et au préventeur de tracer l'accompagnement et d'intégrer ces documents au sein du logiciel métier dans une volonté de suivi.

Dans un 2^e temps, la procédure prévoit de proposer un accompagnement spécifique et plus poussé sur certains risques ressortis comme étant prioritaires dans l'entreprise.

OiRA, une collection en ligne d'outils d'évaluation des risques professionnels

Le préventeur peut par exemple proposer l'utilisation du logiciel Seirich (<https://www.seirich.fr/seirich-web/index.xhtml>) pour l'évaluation du risque chimique ou l'utilisation de l'outil « Faire le point » (<https://www.inrs.fr/publications/outils/faire-le-point-rps.html>) pour questionner de façon plus approfondie les risques psychosociaux. Il peut aussi conseiller l'intervention d'un pôle d'expertise (groupe pluridisciplinaire spécialisé sur un risque) d'ASTIL62.

Le préventeur va, en parallèle, conseiller l'utilisation d'autres outils CARSAT ou INRS : flyers, affiches, « agir en cas d'AT » (www.inrs.fr/publications/outils/agir-suite-AT), « tuto prev » (www.inrs.fr/publications/outils/agir-suite-AT)...

FORMATION DES PRÉVENTEURS DE L'ASTIL62

Les préventeurs d'ASTIL62, et plus précisément les assistantes en santé au travail dont l'évaluation des risques professionnels est le cœur de métier, ont ensuite été formés à la démarche. Cette formation a consisté en une présentation générale de la procédure d'accompagnement en fin d'année 2021 et d'une mise en situation basée sur des exemples concrets d'entreprises adhérentes (type d'entreprise, secteur d'activité, choix de l'outil, mode d'accompagnement...) avec utilisation des outils OiRA.

La démarche a également été présentée aux médecins du travail et aux infirmiers en santé travail pour information.

RETOUR D'EXPÉRIENCE DES ENTREPRISES APRÈS UNE ANNÉE DE DÉPLOIEMENT

En suivant cette méthode éprouvée, le pôle prévention d'ASTIL62 a ainsi pu déployer l'utilisation des outils sur l'année 2022 et 2023. Les

préventeurs ont aidé 47 employeurs dans la réalisation de leur DUERP avec l'application OiRA dans des secteurs d'activité variés.

L'accompagnement mis en place par ASTIL62 est très apprécié des adhérents. Les employeurs estiment que ces outils leur simplifient grandement la tâche. La facilité d'utilisation (cases à cocher), la gratuité et la déclinaison par secteur d'activité sont les principaux avantages qui ressortent. Un adhérent a ainsi signalé « outils très intuitifs, très faciles d'utilisation, qui ciblent directement les risques en fonction de l'activité ». Les outils permettent à l'adhérent de se questionner sur des sujets variés et poussés auxquels il n'aurait peut-être pas pensé de lui-même.

Les adhérents, questionnés par l'INRS à la fin de l'évaluation en ligne via une enquête, sont toujours satisfaits des outils et recommandent leur utilisation.

L'accompagnement, par un professionnel de la prévention, proposé par ASTIL62 est un point positif supplémentaire qui revient régulièrement. En effet, certains adhérents, un peu inquiets de savoir s'ils vont réussir à réaliser leur DUERP seuls, sont rassurés de réaliser la démarche complète avec un professionnel. Certains ont aussi avoués qu'ils n'auraient sûrement pas pris le temps de le faire si on leur avait simplement donné le lien vers cette application et s'ils n'avaient pas été accompagnés [5].

Au contraire, d'autres employeurs, qui se sont seulement vu donner un lien vers celle-ci par choix, ont tout à fait réussi à mener à bien la démarche par eux-mêmes.

L'accompagnement complet permet aussi à l'adhérent de saisir toute l'importance de la réalisation de son évaluation des risques outre l'aspect réglementaire : diminution des

accidents de travail et de survenue de maladies professionnelles, gain de performance et financier, réduction des dysfonctionnements...

RETOUR D'EXPÉRIENCE DES PRÉVENTEURS APRÈS UNE ANNÉE DE DÉPLOIEMENT

Après une année d'accompagnement à la réalisation du DUERP avec l'application OiRA, les préventeurs d'ASTIL62 sont à même de dresser la liste des avantages et des axes d'amélioration des outils (**encadré 2**) ainsi que de la méthode déployée en interne.

Il s'est avéré que les préventeurs d'ASTIL62 pouvaient également utiliser les outils OiRA d'une autre façon. En effet, les outils étant sectorisés et réalisés en partenariat avec les branches professionnelles, ils sont une source importante de questions que le préventeur ne se serait peut-être pas posées et de mesures de prévention spécifiques qu'il va pouvoir conseiller aux adhérents. Ils peuvent ainsi les parcourir dans un besoin d'informations supplémentaires sur un secteur d'activité qu'ils connaissent moins.

Les adhérents peuvent également utiliser les OiRA pour compléter un DUERP existant ou pour accéder aux conseils de prévention et liens vers les documents INRS, CARSAT, AMELI.

PROCÉDURE D'ACCOMPAGNEMENT INTERNE

La procédure interne à ASTIL62 prévoit la possibilité de simplement donner le lien vers l'outil à l'adhérent si celui-ci le souhaite. Cependant, dans ces circonstances, les adhérents ne reviennent pas forcément vers le préventeur et ne lui renvoient pas toujours le DUERP finalisé. De plus, les adhérents souhaitant simplement réaliser leur

↓ Encadré 2

> AVANTAGES ET POINTS D'AMÉLIORATION DES OUTILS OIRA

Avantages

Accessibilité : outil web disponible sans installation de logiciel et compatible avec toutes les interfaces informatiques.

Déclinaison par secteur d'activité : questionnaire ciblé et plan d'action adapté à l'activité.

Facilité d'utilisation : cases à cocher, tutoriel, webinaires de présentation de l'outil, lien vers des documents...

Création d'un compte : possibilité de suspendre et de reprendre l'évaluation à tout moment, possibilité d'utiliser plusieurs outils.

Crédibilité : co-construit avec la branche et « homologué » par l'INRS.

Personnalisation : possibilité d'ajouter des risques et des moyens de prévention.

Génération automatique du DUERP et plan d'action.

Implication des salariés proposée.

Points d'amélioration souhaités

- Permettre des requêtes sur le territoire du SPSTI afin de :
 - prévoir les objectifs de prévention en fonction des risques ressortis des évaluations réalisées ;
 - cibler les adhérents qui nécessitent un accompagnement dans la démarche ;
 - obtenir des statistiques sur les taux de réalisation, les risques... Ceci permettrait de faire des liens entre le logiciel métier du SPSTI et les risques pour assurer un meilleur suivi en santé au travail.

- Développer des outils sur des secteurs d'activités spécifiques au territoire du SPSTI (exemple : transformation de poisson).

- Créer un compte partagé pour pouvoir intervenir à plusieurs sur l'outil ou avoir la possibilité d'envoyer le fichier pour intégration à un autre compte.

(Exemple : cas d'entreprise avec sites multiples ou avec plusieurs référents ou possibilité pour le SPSTI d'avoir accès en direct au document pour aider l'employeur à distance ou relire le document...).

- Revoir régulièrement les outils pour prendre en compte les changements de réglementation, les nouveaux moyens de prévention, l'intégration des risques émergents.

- Uniformiser les outils sectorisés.

- Génération d'un rapport DUERP en format Excel pour permettre de faire des recherches et d'appliquer des filtres. Ceci permettrait aussi à l'adhérent d'évoluer sur une version plus détaillée du DUERP avec une cotation des risques par exemple.

- Dans la partie « risques personnalisés » et pour éviter de saisir soi-même risques et moyens de prévention, proposer les questions existantes dans d'autres outils.

Ceci permettrait aussi d'éviter l'utilisation de deux outils différents pour prendre en compte les risques des activités annexes (Exemple : petite maintenance, secrétariat, entretien).

DUERP pour répondre à leur obligation réglementaire ont tendance à négliger l'évaluation des risques et à ne pas mettre en place de plan d'action.

ASTIL62 favorise donc dorénavant l'accompagnement de l'adhérent pour une évaluation des risques de A à Z. Ceci permettra de s'assurer que l'évaluation des risques est pertinente et surtout qu'elle sera utile dans leur démarche de prévention des risques professionnels.

l'amélioration de cet outil, illustrant ainsi la complémentarité entre les diverses structures de prévention des risques professionnels comme le préconisait le rapport Lecocq [8], préconisation reprise dans la loi

2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

CONCLUSION

Les évolutions réglementaires récentes [6, 7] mettent l'accent sur l'évaluation des risques, notamment dans les TPE/PME et vont même jusqu'à citer l'outil OIRA [7]. L'utilisation d'OIRA à l'échelle d'un SPSTI entier contribue au retour « terrain » régulier vers l'INRS pour

POINTS À RETENIR

- La collection d'outils d'aide à l'évaluation des risques OIRA est élaborée par l'Assurance maladie – Risques professionnels (INRS, CARSAT/CRAMIF/CGSS) en partenariat avec les organisations professionnelles des métiers concernés pour être au plus près des risques réels de chaque secteur d'activité.
- La collection d'outils OIRA est citée par le décret n° 2022-653 du 25 avril 2022 relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services des Services de prévention et de santé au travail interentreprises.
- Ces outils permettent d'éditer à tout moment un rapport complet d'évaluation des risques, un plan d'action de prévention et d'avoir accès aux brochures et dossiers INRS sur les risques/secteurs concernés.
- Ces outils sont disponibles en ligne sur le site de l'INRS (application web sans installation), gratuits, libres d'accès, faciles d'utilisation.
- L'INRS est à l'écoute des retours d'expériences des utilisateurs et des SPSTI qui déploient ces outils et développe plusieurs nouveaux secteurs d'activité chaque année.

OiRA, une collection en ligne d'outils d'évaluation des risques professionnels

BIBLIOGRAPHIE

- 1 | Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du Code du travail et modifiant le Code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État). In: Légifrance. Premier Ministre, ministre chargé de l'Emploi, ministre de la Justice, Ministre chargé de l'Agriculture, 2001 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000408526>).
- 2 | **AMIRA S** - La prévention des risques professionnels en 2016. Des résultats contrastés selon les secteurs et les risques. *DARES Résultats*. 2019 ; 29 : 1-8.
- 3 | Obligations sur la prévention santé en entreprise. Itelis dresse un état des lieux de la connaissance et perception des DRH et dirigeants. Dossier de presse. Itelis, 2019 (https://itelis.fr/uploads/contrib_images/actualit%C3%A9s%20page%20nos%20actu/20191118_Pr%C3%A9ventelis_DP.pdf).
- 4 | Évaluation des risques via l'OiRA sur les lieux de travail en France : une étude qualitative. OSHA, 2023 Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), 2023 (<https://osha.europa.eu/fr/publications/summary-risk-assessment-using-oira-french-workplaces-qualitative-study>).
- 5 | **DETREMMERIE S** - Avec « OiRA », faire son document unique devient simple, gratuit et efficace. *Entrep Santé*. 2022 ; 59 : 8.
- 6 | Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail (1). In : Légifrance. Assemblée nationale, Sénat, Président de la République, 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043884445>).
- 7 | Décret n° 2022-653 du 25 avril 2022 relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises. In: Légifrance. Premier Ministre, ministre chargé du Travail, 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045653570>).
- 8 | **LECOCQ C, DUPUIS B, FOREST H** - Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée. Rapport fait à la demande du Premier Ministre. Gouvernement. fr, 2018 (https://www.gouvernement.fr/upload/media/default/0001/01/2018_08_rapport_de_mme_charlotte_lecocq_sur_la_sante_au_travail_-_28.08.2018.pdf).